## Mot du Président

## La propriété privée en danger

La fin de la saison de chasse se profile déjà à grandes enjambées, elle laisse derrière nous bon nombre de merveilleuses émotions mais aussi un goût amer en bouche. Malgré les efforts déployés par les gestionnaires de territoires au petit gibier, les deux printemps pourris 2012 et 2013 ont eu raison d'un nombre important de perdrix et faisans au point que le découragement légitime de certains pourrait bien donner le coup de grâce à plusieurs territoires. Ces conditions climatiques et autres facteurs extérieurs ont également réduit de 30 % environ la reproduction du Sanglier, faisant en sorte que de nombreuses battues furent ici et là moins animées. Localement, les impositions drastiques de tir de cervidés plongent les gardes et les gestionnaires dans la crainte et l'incertitude du futur. Mais au-delà de ces constats, c'est un sentiment de lassitude qui semble s'installer parmi les chasseurs... lassés d'être pourchassés.

Alors que le monde la chasse a, bon gré mal gré, accepté de réduire les populations de cerfs et sangliers là où elles étaient surdensitaires, certains acteurs continuent à exiger une pression de prélèvement qui dépasse les limites de l'équilibre forêt-gibier. Faisant fi de la gestion qualitative et quantitative mise en place depuis des années, ignorant volontairement les énormes investissements financiers, un courant semble vouloir répudier tout gibier sous prétexte de dégâts insupportables à la forêt ou d'atteinte à la biodiversité. Nous ne sommes pas dupes : cette biodiversité a bon dos et permet à ces ayatollahs de tenter d'imposer leur charria verte sur toute la nature. Le gibier de nos forêts et de nos plaines paient cher l'aversion dogmatique de quelques-uns aux chasseurs. Or, ce n'est pas tant vis-à-vis des animaux que leur aversion s'exprime mais bien vis-àvis du plaisir de chasser, du privilège de pouvoir décider de prélever ou non, du privilège de pouvoir gérer un espace naturel et ...in fine... du privilège de la propriété privée. Car c'est bien elle qui est dans le collimateur!

## Bois de rallonge pour le Cerf

Sur les 36 Conseils cynégétiques qui reçoivent un plan de tir, le DNF a imposé cette saison à 24 Conseils cynégétiques, un ou plusieurs minima en non-boisés et/ou boisés de l'espèce cerf.

A la fin des deux premiers mois de chasse, 2630 animaux non boisés et 733 boisés ont été prélevés, soit respectivement 67 % et 70 % des minima imposés. C'est légèrement mieux que l'an passé mais sans doute insuffisant si les objectifs doivent être atteints.

Le Ministre Di Antonio a dès lors proposé d'élargir la période de chasse pour les boisés et non-boisés durant le mois de janvier 2014. Alors que la battue reste le moyen le plus efficace de prélèvement quantitatif, seuls l'approche et à l'affût sont autorisés. La raison officiellement avancée de cette limitation de l'élargissement de la période est « d'éviter au maximum les conflits entre les chasseurs et les autres utilisateurs de l'espace rural et forestier car ces modes de chasse s'intègrent parfaitement et sans danger aux activités des autres utilisateurs de l'espace rural et forestier à cette saison ».

Par ailleurs, la prolongation n'est accordée, pour les animaux boisés de cette espèce, qu'à concurrence des minima imposés par le DNF. Une comptabilisation et une communication entre chasseurs s'imposeront dès lors en temps réel. Nous comptons sur la sage compréhension du DNF dans l'hypothèse d'un tir concomitant d'animaux qui ferait en sorte que le minimum de boisés est dépassé d'une ou deux unités.

Enfin, il faut espérer que pour la plupart des conseils, cette saison cynégétique soit la dernière année de demande d'efforts soutenus de baisse des densités, sans quoi ils ne trouveront plus aucune motivation dans le travail de gestion qualitative de l'espèce cerf et refuseront de consacrer autant d'énergie à la gestion administrative de leur conseil.

Benoît Petit

Président

